

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 25 octobre 2018**

Envoyé en préfecture le 30/10/2018

Reçu en préfecture le 30/10/2018

Affiché le



ID : 011-211100524-20181025-251018-DE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

Présents : Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur Gérard DARLY ; Monsieur Jacques HOUGNON ; Monsieur DURAND André ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ; Monsieur PEDEZZANI Thierry ;

Absents excusés : Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS a donné procuration à Monsieur André DURAND ; Monsieur Pierre DELPECH a donné procuration à Monsieur Olivier BOURJADE ;

Secrétaire : Monsieur Thierry PEDEZZANI ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal en date du 30 août 2018
- Demande subvention au titre de la DETR (état) de la 1^{ère} tranche – Sécurisation routière des deux traversées de la Route Départementale 103 : Brousses et Villaret
- Demande subvention au SYADEN – Rénovation éclairage public 2^{ème} tranche
- Bâches à incendie : hameau de Lauthier et Le Rebombier
- Rapport annuel de l'année 2017 du délégataire sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'utilisation de la plateforme « marchés publics » avec le département
- Avis projet parc éolien « Bois de l'aiguille » sur le territoire des communes de Cuxac-Cabardès et Caudebronde
- Modification statutaire consistant à inclure dans le champ d'intervention du SSOEMN la partie du territoire de la CCPLM constituée par la commune de CENNE MONESTIES
- Adhésion de la commune de VILLEBAZY au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Modification délibération RIFSEEP
- Contrat femme de ménage
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 30 août 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 30 août 2018.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande subvention au titre de la DETR (état) de la 1^{ère} tranche – Sécurisation routière des deux traversées de la Route Départementale 103 : Brousses et Villaret

Madame le Maire présente au conseil municipal le programme réalisé par l'ATD11 en date du 21 septembre 2017 concernant la sécurisation routière des deux traversées de la route départementale 103, divisé en trois tranches sur trois années (2019 à 2021). Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant de ce programme s'élèvera à **210 200.00€ HT, soit un montant de 252 240.00 €TTC**. L'étude préalable de l'ATD11 est ajoutée au montant global de l'opération, soit 1 200.00€HT.

Madame le Maire expose le récapitulatif des demandes auprès de la Préfecture sur les trois années de 2019 à 2021 :

- Première tranche pour l'année 2019 d'un montant de 71 500.00€HT : demande de subvention à hauteur de 40%, soit un montant sollicité de 28 600.00€HT ;
- Deuxième tranche pour l'année 2020 d'un montant de 77 000.00€HT : demande de subvention à hauteur de 40%, soit un montant sollicité de 30 800.00€HT ;
- Troisième tranche pour l'année 2021 d'un montant de 60 500.00€HT : demande de subvention à hauteur de 40%, soit un montant de 24 200.00€HT ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ce programme de travaux sur les trois années à venir ; et autorise Madame le Maire à envoyer le dossier de demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR.

Demande subvention au SYADEN – Rénovation éclairage public 2^{ème} tranche

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de subvention au SYADEN pour la deuxième tranche concernant l'éclairage public : Rénovation et Extension Eclairage public Tranche 2 – Hameau de Brousses, du Villaret et les lieux dits. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergies.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

23 915.00€ HT, soit 28 698.00€ TTC (rappel 60% syaden – 40% commune)

Un devis a été établi par l'entreprise CEGELEC pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN

et signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 30/10/2018

Reçu en préfecture le 30/10/2018

Affiché le



ID : 011-211100524-20181025-251018-DE

Bâches à incendie : hameau de Lauthier et Le Rebombier

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place des bâches à incendie afin d'assurer la sécurité incendie dans les hameaux du village notamment Lauthier et Le Rebombier Sud et Nord.

Madame le Maire propose au conseil municipal les parcelles suivantes :

- A-54 appartenant à Monsieur CROS au Rembombier Nord
- B-1072 appartenant à Madame FRANC au Rembombier Sud
- B-1095 appartenant à Monsieur DUFOUR-LORIOLE à Lauthier

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une procédure de mise à disposition des terrains par le biais d'une convention doit être lancée auprès des propriétaires concernés.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à prendre contact avec les propriétaires, et à soumettre le projet.

Rapport annuel de l'année 2017 du délégataire sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix des services de distribution publique d'eau potable et d'assainissement de la commune. Ce rapport est conforme à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et de son décret d'application 2005-236 du 14 mars 2005.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Convention d'utilisation de la plateforme « marchés publics » avec le département

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} octobre 2018 la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics est rendue obligatoire.

Madame le Maire informe au conseil municipal que le département a mis en place une plateforme afin de déposer les dossiers d'appel d'offres. Pour en bénéficier, une convention d'utilisation avec le Département doit être signée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec le Département pour la passation des marchés publics.

Avis projet parc éolien « Bois de l'aiguille » sur le territoire des communes de Cuxac-Cabardès et Caudebronde

Vu l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS RES pour l'exploitation d'un parc éolien « Bois de l'Aiguille » sur le territoire des communes de Cuxac-Cabardès et Caudebronde ;

Vu l'article 6 de l'arrêté précité les conseils municipaux sont invités à se prononcer ;

Madame le Maire présente le projet du parc éolien « Bois de l'Aiguille » déposé par la société RES sur les communes de Cuxac-Cabardès et Caudebronde.

Le conseil municipal décide à la majorité de donner un avis défavorable au projet « Bois de l'Aiguille » sur les communes de Cuxac-Cabardès et de Caudebronde. (huit voix contre et deux abstentions)

Modification statutaire consistant à inclure dans le champ d'intervention du SSOEMN la partie du territoire de la CCPLM constituée par la commune de CENNE MONESTIES

Madame le Maire expose que par délibération du 12/04/2018, la communauté de communes Piège Lauragais Malepère a sollicité l'extension du périmètre du SSOEMN à la commune de CENNE MONESTIES.

Cette extension suppose de modifier les statuts du Syndicat en ajoutant pour la CCPLM la commune de CENNE MONESTIES à la liste des communes au titre desquelles elle adhère.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la modification statutaire présentée.

Adhésion de la commune de VILLEBAZY au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de VILLEBAZY a sollicité son adhésion au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à l'adhésion de la commune de VILLEBAZY au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire, et l'extension du périmètre ainsi induite dans les termes spécifiés par la délibération prise par le Syndicat le 12/07/2018.

Modification délibération RIFSEEP

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comité technique du CDG1 a été reporté en novembre. Cette délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Contrat femme de ménage

Madame Le Maire expose que le service ménage de la mairie justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 2h par semaine correspondant au 1^{er} échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, Indice Brut 297, Indice Majoré 309.

Envoyé en préfecture le 30/10/2018

Reçu en préfecture le 30/10/2018

Affiché le



ID : 011-211100524-20181025-251018-DE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rechercher et d'embaucher une femme de ménage à compter du 1er décembre 2018 pour une période d'un an.

Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes devrait prendre la compétence eau au 1^{er} semestre 2019.

Madame le Maire informe qu'un administré coupe des arbres sur un chemin communal.

Madame le Maire présente les devis pour les radars pédagogiques sur la traversée de Brousses et Villaret. Les élus ont besoin de renseignements complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21 heures 10.

Le secrétaire

Madame le Maire

Envoyé en préfecture le 30/10/2018

Reçu en préfecture le 30/10/2018

Affiché le



ID : 011-211100524-20181025-251018-DE